



## CHARTRE DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL - QVT

L'entreprise est engagée dans une démarche volontaire SQAS. De cette démarche découle une branche de la santé et la sécurité du personnel qui permet d'améliorer les conditions de travail et de qualité de service rendus au personnel.

Règlementation en vigueur : Loi santé. Loi N°2021-1018 du 02 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

La démarche QVT se démontre au sein de l'entreprise par 6 leviers principaux :

### **1- Contenu du Travail**

La direction est à l'écoute du personnel pour prendre en compte la charge de travail qui peut impacter la santé de ses collaborateurs. Les collaborateurs sont relativement autonomes dans l'exercice de leur fonction par la mise en place d'applications nécessaires dans leur travail au quotidien.

La direction reste à l'écoute de ses collaborateurs pour qu'ils puissent réussir à concilier leur vie privée et professionnelle (télétravail, santé ...).

### **2- La santé au travail**

Tout le personnel suit une visite périodique à la médecine du travail, et bénéficie de conseils en prévention au travail. L'entreprise met à jour régulièrement son DUERP et prend en compte la santé de ses salariés.

Certains indicateurs tels que le taux d'AT sont suivis rigoureusement et le personnel est sensibilisé aux divers AT rencontrés pour limiter la récurrence. Le matériel de travail tel que les véhicules moteurs sont adaptés pour un confort optimal (clim, transpalette électrique...), les postes de travail des sédentaires sont également adaptés pour veiller au confort du personnel (fauteuil, luminosité ...). La prévention des risques professionnels est faite via une analyse de risque des diverses activités.

### **3- Les compétences / Parcours professionnel**

Un plan de formation est établi, toutes les formations pour l'année à venir sont programmées. Il est mis en place le suivi du nombre de jours de formation par an, le taux de formation annuel. Des formations peuvent s'ajouter au plan de formation au vu des entretiens individuels fait au fil de l'année. Le personnel est formé et informé dans l'exercice de leur fonction.

### **4- L'égalité**

L'entreprise accorde une vigilance particulière sur divers éléments tels que la lutte contre la discrimination, la reconnaissance des travailleurs handicapés, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes...

### **5- Management**

L'entreprise diffuse divers documents : organigramme, manuel d'accueil, procédures, instructions de travail ... Elle utilise divers canaux de communication pour s'adapter à tous (panneaux d'affichage, messagerie truckonline, lien du site CSE...) La mise en place de nouvelles activités, de changement éventuels sont également communiqués et connus de tous.

### **6- Relation et Climat social**

La bonne communication engendre un climat social paisible au quotidien pour tous les acteurs de l'entreprise. Le personnel bénéficie de lieu et de temps de pause adaptés. Les représentants du personnel au CSE sont connus de tous.

Une démarche QVT est une démarche collective dans l'intérêt de tous, c'est pourquoi l'entreprise sollicite également les salariés lors de l'embauche à ce que chacun alerte immédiatement si une situation de travail est visible d'un danger grave pour la sécurité de tous, et ainsi que tous les éléments mis en œuvre garantissent une qualité de vie au travail de tous les collaborateurs.

Fait à Guérens  
Le 24 Janvier 2023

Jean-Philippe ROLLIN

Eddy FILIPPI